

Le conseil municipal s'est réuni le 9 juillet 2012, sous la présidence de Eric FEVRIER, maire

Le PV de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

Révision simplifiée du PLU dans le secteur des Placettes: par 14 voix pour et 1 abstention (Mme Cherpeau), le conseil municipal décide d'accepter cette révision simplifiée.

A l'unanimité le conseil municipal décide la création d'un emploi saisonnier au camping, d'une durée de 30h hebdomadaires, pour la période estivale; autorise le maire à recruter cet agent saisonnier et dit que ce poste sera renouvelé tous les ans sauf décision contraire.

M le Maire communique au conseil municipal les décisions de la commission d'ouverture des plis concernant la création de 2 ateliers artisanaux et 2 logements: les entreprises retenues sont:

Lot n° 1 terrassement, gros oeuvreVRD:	Entreprise Costa Ferreira	127.126,43 €
" 2 charpente, bardage, menuiseries bois	Entreprise Marcenac	71.261,14 €
" 3 couverture	SACAN	56.888,82 €
" 4 menuiseries alu	Serrat-Cantalu	31.711,70 €
" 5 cloisons sèches, peintures	Entreprise Delpon	47.898,72 €
" 6 carrelage	Brunhes et Jammes	23.920,00 €
" 7 serrurerie	ACC	15.369,56 €
" 8 chauffage plomberie	NTC	64.683,56 €
" 9 électricité	Laroussinie	35.724,88 €

à l'unanimité le conseil municipal retient la proposition de la commission et autorise le maire à signer les marchés correspondants

Diverses modifications modificatives concernant le budget communal et le budget eau et assainissement sont approuvées à l'unanimité

Le conseil municipal accepte le nouveau marché de la restauration scolaire avec le conseil général pour la fourniture des repas à la cantine pour l'année scolaire 2012-2013, en mettant à disposition du collège un agent communal 25h/semaine, soit un prix de 3,94 € le repas

le conseil municipal fixe également les tarifs qui seront appliqués à la rentrée 2012

enfants domiciliés dans la commune : 3,15 €

" " hors " : 3,71 €

repas occasionnel au ticket : 3,94 €

Le conseil municipal accepte le devis présenté par le Syndicat Départemental d'Electrification pour:

- travaux d'éclairage public Rue de Bellevue pour un montant de 12.066,18 € HT soit 6.033,09 € à la charge de la commune

- travaux d'éclairage public à Besse pour un montant de 12.126,33 € HT soit 6.063,17 € à la charge de la commune

-+ travaux d'éclairage public au Vignal pour un montant de 2.473,84 € HT soit 1.236,92 € à la charge de la commune

A l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec France Télécom pour l'enfouissement des réseaux à La Salvétat

A l'unanimité le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de la piscine à Melle Auffret, titulaire du BEESAN, pour la période du 1er au 31 Août 2012, pour lui permettre de donner des cours de natation aux particuliers